

Gymnase des Clairs-Soleils - Travaux d'amélioration de la sûreté - Adoption du programme - Demande de subvention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Gymnase des Clairs-Soleils, sis 66 rue des Clairs-Soleils fait régulièrement l'objet d'intrusions.

Il est proposé d'engager des travaux pour limiter les pénétrations dans cet établissement.

Les travaux projetés sont les suivants :

- remise en état de marche de l'alarme vol et obligation de la relier à une société de surveillance,
- renforcement de l'éclairage extérieur des façades (remplacement des lanternes par des projecteurs...),
- mise en place d'un digicode avec contrôle d'accès sur la porte d'accès,
- mise en place d'un bardage bois intérieur (avec isolation et traitement du parement intérieur) sur les 2 pignons de la salle avec le prolongement de celui-ci sur 2 ou 3 travées de la façade en translucide côté terrain de foot.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

Avril 2002 : lancement de la consultation

Mai 2002 : choix des entreprises

Juin à septembre 2002 : travaux.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme présenté et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2002 et suivants au chapitre 90.411.2313.00506.33000,
- solliciter l'aide financière de l'Etat,
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes au chapitre 90.411.1321.00506.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.411.2313.00506. 33000.

«M. LE MAIRE : Le gymnase des Clairs-Soleils, c'est une vraie nécessité.

M. Jean-Loup COLY : Monsieur le Maire, je voudrais dire deux mots sur ce programme en m'excusant de rallonger inutilement le débat comme certains semblent le penser.

M. LE MAIRE : Non, car c'est important.

M. Jean-Loup COLY : Je pense que c'est utile de revenir sur ce dossier puisque vous vous souvenez qu'au mois de janvier, un certain nombre de mouvements s'étaient produits au niveau du collège notamment des Clairs-Soleils par rapport à l'utilisation de ce gymnase qui posait un certain nombre de problèmes. Nous avons organisé une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants pour voir comment on pouvait créer les conditions pour améliorer la sécurité et éviter les intrusions dans le gymnase de manière à ce que cet équipement puisse être utilisé par le collège qui avait un grave problème d'équipements sportifs également à l'intérieur de l'établissement avec une salle qui n'était plus aux normes et qui avait dû être fermée et une piste d'athlétisme également qui n'était plus aux normes.

Le Conseil Général a des responsabilités pour ce qui concerne ces équipements à l'intérieur, la Ville en a pour le gymnase. Donc nous avons pris la décision d'abord d'une réunion de concertation et nous avons pris un certain nombre d'engagements. Parmi ceux-ci, il y avait donc un certain nombre de propositions en terme de travaux sachant qu'à la suite de la réunion avec les parents d'élèves, les enseignants et les services techniques de la Ville, chacun avait bien conscience qu'il était à la fois nécessaire d'améliorer les conditions pour éviter que le gymnase soit continuellement l'objet d'effractions mais qu'en même temps on ne pouvait pas le transformer en blockhaus, ce n'était d'ailleurs pas le souhait des enseignants. Nous sommes arrivés à un accord et nous avons étudié les possibilités d'amélioration de l'équipement et c'est ce programme qui vous est présenté aujourd'hui sachant qu'il sera accompagné d'une démarche plus globale qui concernera le renforcement de la sécurité par l'installation sans doute de la vidéo-surveillance de manière à ce qu'on puisse interpeller les fautifs s'il y a des intrusions.

C'est le volet prévention - répression mais il y a aussi le volet dialogue avec les associations-relais du quartier, avec les enseignants et les parents d'élèves de l'établissement pour voir comment les différents utilisateurs de cet équipement peuvent arriver à trouver un terrain d'entente pour un partage des créneaux et de l'espace. Nous, nous souhaitons tout à fait permettre à un certain nombre de jeunes d'utiliser cet équipement de manière un peu plus informelle que ce qui existe jusqu'à présent mais avec un certain nombre de règles que nous allons rappeler. Donc nous allons organiser avec Patrick BONTEMPS et Denis BAUD une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants d'une part et les associations du quartier d'autre part pour essayer de trouver les meilleures conditions permettant à cet équipement de jouer tout son rôle sur ce quartier. Je crois que c'est le respect des engagements pris. J'espère que nous aurons un vrai progrès de ce côté avec ce travail qui est entrepris et j'espère aussi que les autres partenaires prendront leurs responsabilités notamment le Conseil Général pour ce qui le concerne.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.